



Déclaration liminaire du SE-UNSA lors de la promotion à la Hors-Classe 2018 des professeurs d'EPS

Cette fin d'année scolaire voit la hors-classe nouvelle se mettre en place. Pour le SE-Unsa, des modifications doivent être apportées au plus vite, y compris dès cette première vague de promotions.

Les appréciations portées par Madame Le Recteur sont définitives et seront conservées par les promouvables pour les campagnes suivantes de promotion à la hors-classe. Dans cette année transitoire, où tous les promouvables se sont vus attribuer un avis, sans rendez-vous de carrière et à des anciennetés dans la carrière très différentes, il apparaît que près de la moitié des collègues se retrouvent avec un avis « satisfaisant » très pénalisant pour les prochaines campagnes.

Pour le SE-Unsa, il faut revoir ce système en particulier pour cette période transitoire. Nous demandons une remise à plat de l'articulation avis primaire / appréciation de la valeur professionnelle.

En cas d'égalité de barème, le premier critère de départage préconisé par le ministère est l'ancienneté dans le grade classe normale. Cela pénalise notamment les enseignants passés d'un corps à un autre. Ces collègues-là ont, en effet, une ancienneté de grade inférieure à un collègue ayant effectué sa carrière dans le même corps depuis le début.

Le SE-Unsa porte un critère de départage basé sur l'ancienneté de service dans les métiers de l'enseignement et de l'éducation (et non de grade).

À ce jour les ratios promus-promouvables ne sont toujours pas publiés car ils sont toujours soumis à l'arbitrage interministériel. Les nombres de promotions définitifs ne sont donc pas connus. C'est sur la base de projections établies par le ministère et envoyées à l'académie que se tient cette première CAPA. Le caractère provisoire du contingent empêche notamment de prononcer définitivement les promotions à la hors-classe. Dans d'autres académies les CAPA sont repoussées.

Pour le SE-Unsa, il est urgent d'obtenir les contingents qui doivent poursuivre l'augmentation du nombre de promus, entamée depuis 2012 par un protocole signé par le SE-Unsa.

La déclinaison du PPCR doit permettre à tous les personnels ayant une carrière complète d'accéder à la hors-classe. C'est l'une des raisons pour lesquelles le SE-Unsa a discuté et soutenu le PPCR. Cela suppose notamment une meilleure prise en compte des retraits dans les tableaux d'avancement. Le SE-Unsa porte ses revendications nationalement comme localement pour des corrections immédiates et des évolutions des notes de service des années suivantes.

Nous remercions les services et le travail important des services de la DPE 5 pour la transmission des documents préparatoires à cette CAPA.